



## SEANCE DU VENDREDI 12 OCTOBRE 2018

Date de convocation le :  
Vendredi 5 Octobre 2018.

NOMBRE DE  
CONSEILLERS :  
EXERCICE : 15.  
PRÉSENTS : 12.  
VOTANTS : 14.

L'an deux mille dix-huit, le douze octobre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bidache dûment convoqué s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel DALLEMANE, Maire.

Etaient présents : M. DALLEMANE Michel, Mme HOUET Muriel, M. COHÉRE Lucien, M. SAINT-MARTIN Jean, M PÉTRISSANS Christian, Mme HALM Anne, M LASSERRE Jean-François, Mme CANDERATZ Catherine, Mme HARISPURE Elodie, Mme LATAILLADE Emilie, Mme ROBERT Véronique et M. PÉTRISSANS Régis.

Etaient absents : M. CALLIAN Remy, M. AMIANO Nicolas et Mme DACHARY Sabine.

Procuration : M. CALLIAN Remy à M. COHÉRE Lucien et M. AMIANO Nicolas à M. DALLEMANE Michel.

Secrétaire de séance : M. COHÉRE Lucien.

Objet :

**Recrutement d'un  
agent à titre  
occasionnel – Service  
Administratif**

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le 15/10/2018*

*Formalités de publicité  
effectuées le 17/10/2018*

*Pour copie certifiée conforme à  
l'original.  
A Bidache,*

*Le Maire,*

**Vu** l'article 3, alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale qui permet le recrutement d'agent non titulaires pour faire face à un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale cumulée de 6 mois par période de 12 mois,

**Considérant** que le bon fonctionnement des services implique le recrutement d'agent à titre occasionnel,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi temporaire d'agent administratif à temps non complet pour prolonger le remplacement d'un agent en congé maternité.

En effet, n'ayant pas utilisé ses congés annuels, l'agent aimerait les poser à la suite de son congé maternité. Cela représente 4 semaines d'absence.

Par conséquent, il est proposé de prolonger le CDD de remplacement du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2018.

**Oùï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DECIDE** la création d'un emploi non permanent à temps non complet d'agent administratif du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2018 ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdits contrats de travail selon les dispositions précitées.

**Adopté à l'unanimité des membres votants.**

**Michel DALLEMANE  
Maire de Bidache**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article 2121-29,

**Considérant** qu'il appartient au Conseil municipal de délibérer sur la dénomination des rues, des places publiques et des bâtiments publics,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de confirmer que le prolongement du chemin cheverse, voie sans issue, soit intitulé officiellement l'impasse cheverse.

Objet :

Par ailleurs, suite à la création du lotissement verno, il est proposé de créer l'allée verno.

**Dénomination de l'impasse cheverse ainsi que l'allée verno**

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'attribuer le nom « impasse cheverse » à la voie située dans le prolongement du chemin de cheverse et « allée verno » la voie nouvelle dudit lotissement.

**Adopté à l'unanimité des membres votants.**

**Michel DALLEMANE**  
**Maire de Bidache**

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le 15/10/2018*

*Formalités de publicité  
effectuées le 17/10/2018*

*Pour copie certifiée conforme à  
l'original.  
A Bidache,*

*Le Maire,*

Objet :

**Travaux de  
rénovation  
énergétique de  
logements  
communaux –  
Maison Lambert**

*Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le 15/10/2018*

*Formalités de publicité  
effectuées le 17/10/2018*

*Pour copie certifiée conforme à  
l'original.  
A Bidache,*

*Le Maire,*

La Région Aquitaine s'est engagée à mettre en place dans le cadre du Plan de Rénovation Énergétique de l'Habitat national, une déclinaison régionale qui s'est traduite par le lancement d'un plan de rénovation énergétique aquitain : RENO'AQT.

Ce nouveau programme approuvé en séance plénière du 3 mars 2014 est dédié à la rénovation énergétique de l'habitat en Aquitaine.

Pour ce faire, la Région a décidé de mettre à disposition des communes une équipe dédiée afin de les aider à engager des travaux de rénovation thermique de leurs logements communaux existants. SOLIHA a été désignée attributaire de ce marché.

La commune de Bidache décide de participer à ce programme.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique portant sur les logements de la Maison Lambert, situé rue de la fontaine à Bidache.

Une étude de faisabilité confiée à SOLIHA permettra d'envisager la réalisation de travaux de réhabilitation thermique des 2 logements grâce au dispositif RENO'AQT portée par la Région Nouvelle Aquitaine.

Le choix de la commune s'est porté sur le programme n°2 pour le logement 1 et sur le programme n°3 pour le logement 2.

Cette étude de faisabilité est gratuite car intégrée au dispositif Réno'Aqt. Si la commune ne suit pas les recommandations portant sur les travaux d'un des programmes permettant d'atteindre les performances énergétiques requises pour bénéficier des aides financières Réno'Aqt de la Région, elle devra financer l'étude de faisabilité réalisée.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

Montant prévisionnel des travaux globaux :

- Travaux RDC : 40 229 € ;
- Travaux 1<sup>er</sup> étage : 83 909 € ;
- Travaux cage d'escalier : 7 385 € ;
- Travaux ravalement : 38 251 € ;
- Maîtrise d'œuvre / SPS / Bureau contrôle / Diagnostic / Assurance : 27 962,78 €.

TOTAL = 197 736,78 € TTC.

Le financement global de l'opération incluant les travaux et les frais annexes, honoraires etc qui s'élève à 197 736,78 € TTC a été prévu



comme suit :

Subvention région reno'aqt : 15 000 + 7 080 soit 22 080 €.

Subvention CAPB : 20 000 €.

Subvention Conseil Départemental 64 : 31 725 €.

Fonds propres / emprunt : 123 931,78 €.

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**D'ACCEPTER** l'étude de faisabilité présentée par SOLIHA ;

**D'ETUDIER** les solutions techniques qui seront proposées ;

**D'AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter des demandes de subventions pour financer cette opération, à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous les actes afférents à cette opération.

**Adopté à l'unanimité des membres votants.**

**Michel DALLEMANE**  
**Maire de Bidache**

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de rénovation de la salle multi-activités (mur à gauche et local de foot).

Cette salle existe depuis les années 80 et l'extérieur n'a jamais été refait intégralement. Aussi, il y a des fuites provenant du toit et la peinture est fortement endommagée. Les fenêtres de toit sont également à rénover ainsi que les translucides côté nord. Côte ouest, il est nécessaire de changer l'habillage bois.

En outre, l'éclairage intérieur d'origine est vieillissant et inefficace. il doit être changé.

Quant aux vestiaires du foot, il faut poser un système d'aération et les refaire intégralement.

Objet :

**Demande de  
subvention –  
Conseil  
Départemental 64 –  
Projet de  
rénovation de la  
salle multi-activités**

Cette salle est utilisée toute la semaine par le collège, l'accueil de loisirs, les associations locales et les administrés qui peuvent la louer pour jouer au mur à gauche en soirée.

M. SAINT-MARTIN a fait des devis pour tous ces travaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter le Conseil Départemental 64 pour une demande de subvention.

Coût estimatif du projet

| Nature des dépenses | Montant (H.T.) en € |
|---------------------|---------------------|
| Peinture extérieure | 83 176,63 €         |
| Charpente           | 47 102,00 €         |
| Éclairage intérieur | 25 474,00 €         |
| Système aération    | 4 719,00 €          |
| Travaux plomberie   | 4 154,12 €          |
| <b>TOTAL</b>        | <b>164 625,75 €</b> |

Plan financement

| Montant subventionnable du projet                   | Montant (H.T.) en € | %            |
|-----------------------------------------------------|---------------------|--------------|
| Montant de subvention sollicité :                   | 57 500,00 €         | 35 %         |
| Montant des autres aides sollicitées :<br>DETR 2019 | 57 500,00 €         | 35 %         |
| Part du porteur du projet<br>(autofinancement)      | 49 625,75 €         | 30 %         |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>164 625,75 €</b> | <b>100 %</b> |

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
15/10/2018

Formalités de publicité  
effectuées le 17/10/2018

Pour copie certifiée conforme à  
l'original.  
A Bidache,

Le Maire,



SEANCE DU VENDREDI 12 OCTOBRE 2018

**Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DONNE** un avis favorable à la réalisation du projet ;

**SOLLICITE** une subvention au Conseil départemental 64 ;

**PRECISE** que sans l'octroi de subventions les travaux ne pourront être réalisés.

**Adopté à l'unanimité des membres votants**

**Michel DALLEMANE**  
**Maire de Bidache**

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de rénovation de la salle multi-activités (mur à gauche et local de foot).

Cette salle existe depuis les années 80 et l'extérieur n'a jamais été refait intégralement. Aussi, il y a des fuites provenant du toit et la peinture est fortement endommagée. Les fenêtres de toit sont également à rénover ainsi que les translucides côté nord. Côte ouest, il est nécessaire de changer l'habillage bois.

En outre, l'éclairage intérieur d'origine est vieillissant et inefficace. il doit être changé.

Quant aux vestiaires du foot, il faut poser un système d'aération et les refaire intégralement.

Objet :

**Demande de  
subvention – DETR  
2019 – Projet de  
rénovation du Mur  
à Gauche**

Cette salle est utilisée toute la semaine par le collège, l'accueil de loisirs, les associations locales et les administrés qui peuvent la louer pour jouer au mur à gauche en soirée.

M. SAINT-MARTIN a fait des devis pour tous ces travaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter l'Etat dans le cadre de la DETR pour une demande de subvention.

Coût estimatif du projet

| Nature des dépenses | Montant (H.T.) en € |
|---------------------|---------------------|
| Peinture extérieure | 83 176,63 €         |
| Charpente           | 47 102,00 €         |
| Éclairage intérieur | 25 474,00 €         |
| Système aération    | 4 719,00 €          |
| Travaux plomberie   | 4 154,12 €          |
| <b>TOTAL</b>        | <b>164 625,75 €</b> |

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture le  
15/10/2018

Formalités de publicité  
effectuées le 17/10/2018

Pour copie certifiée conforme à  
l'original.  
A Bidache,

Le Maire,

Plan financement

| Montant subventionnable du projet                   | Montant (H.T.) en € | %            |
|-----------------------------------------------------|---------------------|--------------|
| Montant de subvention sollicité :                   | 57 500,00 €         | 35 %         |
| Montant des autres aides sollicitées :<br>DETR 2019 | 57 500,00 €         | 35 %         |
| Part du porteur du projet<br>(autofinancement)      | 49 625,75 €         | 30 %         |
| <b>TOTAL</b>                                        | <b>164 625,75 €</b> | <b>100 %</b> |





SEANCE DU VENDREDI 12 OCTOBRE 2018

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

**DONNE** un avis favorable à la réalisation du projet ;

**SOLLICITE** une subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR 2019 ;

**PRECISE** que sans l'octroi de subventions les travaux ne pourront être réalisés.

**Adopté à l'unanimité des membres votants**

**Michel DALLEMANE**  
**Maire de Bidache**

Récapitulatif des délibérations de la séance du Vendredi 12 octobre 2018 :

- N°36-2018 : Recrutement d'un agent à titre occasionnel – Service Administratif ;
- N°37-2018 : Dénomination de l'impasse cheverse ainsi que de l'allée verno ;
- N°38-2018 : Travaux de rénovation énergétique de logements communaux – Maison Lambert ;
- N°39-2018 : Demande de subvention – Conseil Départemental 64 – Projet de rénovation de la salle multi-activités ;
- N°40-2018 : Demande de subvention – DETR – Projet de rénovation de la salle multi-activités.

**Questions diverses :**

- Les travaux de réfection des appartements du 1<sup>er</sup> étage de La Poste continuent. Il y a quelques dépenses supplémentaires (porte pour le local chaufferie de « La Poste », mur de la cave du T4, de nouveaux compteurs eau / électrique / téléphone, ...) ;
- Une demande de subvention « intempéries » a été déposée auprès de la préfecture. Il y a eu une visite inopinée de 2 agents de la DDTM pour contrôler si les travaux respectaient les critères définis par la préfecture. Monsieur le Maire craint que la demande ne soit pas acceptée dans son intégralité ;
- Monsieur le Maire a rencontré l'entreprise Cauros, retenue pour la maîtrise d'œuvre de l'Aménagement du centre bourg afin de débiter les travaux avant la fin de l'année 2018. Elle va devoir faire un complément du plan topographique (qui n'avait pas été fait en raison des travaux de l'embranchement de l'église)
- Le 18 octobre prochain, à 19h, une réunion est organisée en salle du Conseil avec les résidents du lotissement cheverse afin de rappeler les règles de l'AVAP et du lotissement ;
- Un résident du lotissement Baroun I se plaint de quelques arbres en bordure de sa propriété. Ce dossier va être traité avec le conciliateur ;
- L'école de Bidache a un projet de classes découverte pour 3 classes avec nuitée. La commission « scolaire » va étudier les dossiers ;
- Il y a eu un petit incident à l'école où une personne a pu donner

des objets aux enfants sans autorisation. Il est suggéré d'installer un brise vue sur les clôtures ;

- L'école va-t-elle accueillir des Très Petites Sections (TPS) en cours d'année ? M. Lasserre rappelle que les critères pour les TPS sont un accueil uniquement le matin, sans cantine, ni garderie. Le Maire ajoute qu'à 3 ans fait, l'enfant peut être inscrit toute la journée. Ces inscriptions peuvent être faites en cours d'année ;

- Monsieur le Maire a participé à plusieurs réunions de la CAPB. Ainsi, il a été discuté notamment de la mise à disposition gratuite des animateurs sportifs, payés par l'EPCI, pour les écoles et les associations. Il est envisagé soit le statut quo, soit financement par la Commune et remboursement de la CAPB par compensation. De plus, plusieurs scénarios sont à l'étude pour l'avenir des bâtiments tels que les piscines, les châteaux, ... En effet, étant une compétence optionnelle, la CAPB envisage de les confier aux communes ;

- Les services de l'Etat octroient des dotations en fonction de la richesse des collectivités locales. Ce critère a été bouleversé par la nouvelle EPCI. Il a été proposé aux communes ayant du surplus de le transférer à la CAPB qui le redistribuera aux communes délaissées ;

- Il y a un projet important pour renforcer les falaises de la côte basque. Il y aurait, notamment, un cofinancement avec la CAPB ;

- Il y a quelques soucis administratifs avec l'EPCI. Toute décision prend du temps. Il faut consulter l'ensemble des services et ça retarde d'autant ;

- Monsieur le Maire est encore surpris de la vitesse de certains dans le bourg. Il suggère de réfléchir aux options possibles pour limiter ces excès de vitesse ;

- Les agents techniques ont refait certaines routes avec des cailloux (vers le bois de mixe, les Barthes, ...) ;

- Le 11/11, la commémoration sera organisée avec l'Association des anciens combattants, l'école et le collège. Quelques élèves chanteraient « La Marseillaise », liraient la liste des morts au combat nés à Bidache, ...

- Dans le prochain bulletin, il y a un encart incitant les gens à fournir des anecdotes en gascon pour enrichir les éditions prochaines ;

- Les compteurs communicants Linki arrivent sur la Commune.

Séance levée à 22h30.

**Michel DALLEMANE**  
**Maire de Bidache**